

Pour un achat à domicile vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la date du contrat.

Aucun paiement ne peut être exigé durant ce délai.

Par téléphone :

- **Ne donnez aucun renseignement** sur votre situation personnelle ou familiale.
- **Ne fournissez jamais le code confidentiel ou numéro de carte bancaire**, même si la personne se dit être votre banquier, force de l'ordre, etc.
- Ne donnez jamais suite à un appel téléphonique (boîte vocale) ou à un SMS, vous demandant de rappeler un numéro ou de vous connecter sur un site internet dont le lien automatique vous est fourni. Vos réponses seront dirigées vers des sites ou numéros surtaxés.

Par internet :

- Installez un antivirus pour protéger votre matériel (PC – tablette), et vos données personnelles.
- Méfiez-vous des messages ayant l'apparence de sites officiels ou sites bancaires, ce sont des spams cherchant à récupérer vos données sensibles. Votre banque ne vous demandera **JAMAIS** de renseignements personnels par mail (identifiants en ligne, code confidentiels, etc.).
- Lors de la réalisation d'achats en ligne, **préférez l'utilisation de sites connus.**
- Avant de passer une commande sur un site internet, assurez-vous que l'adresse URL commence par **https://**

Les vols par ruse ou fausse qualité :

- **N'ouvrez pas** aux personnes que vous ne connaissez pas.
- Vérifiez l'identité des agents se présentant à votre porte (gendarme, agent EDF / des eaux, représentant), demandez lui systématiquement sa carte professionnelle.
- Évitez de sortir avec de fortes sommes d'argent en numéraire sur vous.
- Ne mettez jamais le **code confidentiel** avec votre carte bancaire.
- Lorsque vous allez aux distributeurs de billets, essayez d'être accompagné d'une personne de confiance. Ne comptez pas votre argent dehors.
- Ne soyez pas distrait par votre environnement (dispute, personne voulant vous aider).

Les escroqueries :

- Pour les achats avec votre C.B, cachez votre code confidentiel avec votre main.
- Privilégiez les paiements par carte car en cas de problème votre banque peut vous rembourser. Le numéraire est perdu.

À domicile :

- Ne recevez pas de démarcheur si vous êtes seul, surtout s'ils sont plusieurs.
- Ne payez rien en numéraire (service ou objet).
- Demandez une facture comportant les références commerciales du vendeur ou du prestataire de service.
- Ne payez aucun début de travaux qui ont été commencés sans votre accord.

Les vols simples :

Il s'agit d'objets de petites tailles, téléphones portables, bijoux qui se revendent facilement.

- Fermez les sacs à mains, évitez les bijoux trop apparents surtout l'été.
- Les individus profitent d'un moment d'inattention, d'une bousculade ou d'une imprudence.

Les cambriolages :

Ils sont commis à l'intérieur de votre domicile avec ou sans effraction.

- Ne laissez pas les portes ou fenêtres ouvertes si vous ne les avez pas en vue.
- Fermez les volets, fenêtres et portes en cas d'absence même de courte durée.
- Attention aux personnes qui se présentent chez vous pour un motif futile, ceci peut être du repérage.
- Pour les véhicules, ils doivent toujours être fermés, et ne laissez pas les clés sur le contact même dans votre garage ou dans la cour de votre propriété.
- Évitez les mentions « veuf », « veuve », Mme, inscrivez seulement votre nom.
- Ayez toujours un **téléphone près de votre lit** pour appeler en cas de problème les numéros d'urgence.
- En cas d'absence prolongée signalez-le à un voisin et rendez-vous à la Gendarmerie pour établir une fiche O.T.V (Opération Tranquillité Vacances).

LES ADRESSES MAILS UTILES

- Pour toutes les démarches administratives (Permis - CNI - Amendes) qui peuvent être effectuées par internet, utilisez uniquement les sites officiels. Vous pouvez obtenir les liens directs sur le site du service public.

<https://www.service-public.gouv.fr>

- Lorsque vous êtes sur internet, vous pouvez signaler les sites malveillants (escroquerie - pédopornographie - etc) sur :

<https://www.internet-signalement.gouv.fr>

- Victime ou témoin, n'hésitez pas à communiquer ces faits aux autorités par la plateforme nationale au :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/contact/echanger-avec-un-gendarme>

C'est la possibilité d'échanger avec un gendarme 7j/7 et 24/24, pour demander des renseignements, signaler des faits etc...

Une solidarité de voisinage accrue,
- Une attitude de vigilance soutenue,
- L'acquisition de réflexes de sécurité, limitent les risques de délit et permettent d'accroître votre protection

Numéros de téléphone importants :

GENDARMERIE

17

POMPIERS

18

SAMU

15

Mairie de _____

